



Bulletin Officiel

N° 3919 Mercredi 17 Août 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA
PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2011 2

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

Emprunt subordonné Amen Bank 2011-1 4-6

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2011 :

- SICAV L'INVESTISSEUR
- SICAV L'EPARGNANT
- AMEN PREMIERE SICAV
- STRATEGIE ACTIONS SICAV
- AL HIFADH SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2011**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2011**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE****SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège Social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport -2035- ARIANA-

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 juin 2011 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **2.168.625 dinars** pour le porter de **23.855.025 dinars à 26.023.650 dinars** par l'émission de **86.745 actions nouvelles gratuites** de nominal **25 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour onze (11) actions anciennes**, et ce par incorporation de :

- **1.990.000 dinars** à prélever sur les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- **178.625 dinars** à prélever sur les autres réserves.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La Société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de **six (6) droits d'attribution**, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2011**.

Cotation en bourse :

-Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **5 septembre 2011**.

-Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **5 septembre 2011** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

-Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **5 septembre 2011**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **5 septembre 2011**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« Emprunt subordonné Amen Bank 2011-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amen Bank tenue le 14/06/2011 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 28/07/2011 a décidé de lancer un premier emprunt obligataire de 50 millions de dinars d'une durée de 10 ans à deux taux d'émission au choix du souscripteur : un taux fixe de 6,10% brut l'an et /ou un taux d'intérêt variable de TMM + 1 % brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011-1 »

Montant : 50.000.000 dinars divisés en 500.000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.
- **Taux fixe :** 6,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet qui est égale à 4,5858%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,5858%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 6,10% l'an pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 10 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 5,5 ans pour le présent emprunt subordonné.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **4,652 années**.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligatoire subordonné seront ouvertes le **26/08/2011** aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis au plus tard le **26/09/2011**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligatoire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du 26/09/2011, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **26/10/2011**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 26/10/2011, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 26/09/2011, seront décomptés payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **26/09/2011**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation subordonnée, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale. L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le **26/09/2021**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 septembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement du capital de l'emprunt auront lieu le **26/09/2012**.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligatoire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/08/2011** aux guichets Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011- » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligatoire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation : Le présent emprunt obligatoire subordonné n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligatoire subordonné, Amen Bank s'engage à demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligatoire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Amen Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligatoire subordonné « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

- Suite -

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable: les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence AMEN BANK 2011 » enregistré auprès du CMF en date du 12 août 2011 sous le N° 11-003.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-sé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 11-750 en date du 12 août 2011, du document de référence « AMEN BANK 2011 » enregistré par le CMF en date du 12 août 2011 sous le N° 11-003, des états financiers intermédiaires de AMEN BANK arrêtés au 30 juin 2011 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2011 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2011.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Av Mohamed V- 1002 Tunis- et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'Amen Bank www.amenbank.com.tn.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 et les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2011 d'Amen Bank seront publiés dans le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETESAssemblées Générales**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Siège Social : Rue Hedi Nouria Tunis

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi **24 août 2011** à 22 h à l'hôtel Sheraton à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du Groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2010.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2010, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par le loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2010 et quitus aux membres du Conseil d'Administration.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2010.
5. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
6. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.
7. Cooptation d'un administrateur.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'Assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège Social de la Banque, Rue Hedi Nouria Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 AOUT 2011
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,314%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,510%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,527%	1 007,620
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,539%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,568%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		4,604%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012	4,677%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,170%		997,056
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,354%	1 014,441
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,513%	1 047,305
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,586%	1 069,014
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,771%	1 037,150
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,111%		965,909
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,121%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,133%	1 029,315
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,156%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	960,329
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,212%	1 051,914
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,216%		951,589

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieur	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	137,957	137,967		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,098	12,099		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,237	1,238		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,393	33,396		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	45,750	45,754		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	153,223	152,997		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	538,038	534,270		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	123,124	123,260		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	122,813	122,900		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	112,449	112,373		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	110,377	110,293		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	89,609	89,457		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	151,260	150,543		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	93,790	94,232		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	100,808	100,922		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 264,390	1 257,779		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 167,254	2 160,889		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	105,829	105,871		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITALAUX	24/10/08	122,479	110,027	108,737		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITALAUX	27/10/08	122,906	118,004	117,295		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 160,849	1 157,426		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	119,944	117,353		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,272	14,004		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 693,604	5 660,786		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 611,574	6 580,902		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,133	2,111		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,784	1,771		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,037	1,049		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	106,481	106,493
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	103,004	103,014
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	103,816	103,827
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	101,741	101,751
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	101,914	101,924
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	106,014	106,023
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITALAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	102,409	102,419
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	102,528	102,539
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	102,682	102,693
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	104,311	104,319
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	101,265	101,275
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	102,745	102,756
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	102,679	102,689
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	105,261	105,271
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	104,564	104,574
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	101,832	101,840
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	101,563	101,572
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	102,938	102,948
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	101,001	101,011
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	102,059	102,067

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	102,682	102,690
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	101,196	101,206
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	102,954	102,963
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	103,502	103,510
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	100,794	100,804
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,392	10,393
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	102,294	102,304
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,462	101,471
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	100,212	100,277
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	74,393	74,355
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	140,135	140,081
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 385,144	1 384,645
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	110,459	110,672
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	112,231	112,565
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	84,780	85,270
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	15,936	15,933
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	256,304	255,510
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	44,145	44,483
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 130,598	2 133,477
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	75,333	75,438
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	55,987	56,107
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	98,874	98,830
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	107,912	107,769
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	98,703	98,288
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,587	11,589
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,472	12,475
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,647	16,649
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,438	16,417
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,331	11,309
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	121,809	122,237
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	121,996	121,726
80	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,044	10,048
81	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	110,248	110,269
82	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	18,960	18,978
83	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	99,639	99,580
84	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	100,506	100,251
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
85	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	97,836	97,922
86	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	103,764	103,782
87	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	136,512	136,030
88	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	9,915	9,930
89	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	111,025	110,741
90	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	111,123	111,325
91	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,706	100,782
92	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,175	100,195
93	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	184,877	182,110
94	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	163,772	162,112
95	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	141,236	140,646
96	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	10 092,900	9 944,355
97	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	194,571	190,326
98	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	126,968	127,273
99	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 399,139	1 372,088
100	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	104,265	103,544
101	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	95,679	95,271
102	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	107,879	110,007
103	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	9 999,206	9 856,672

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV L'INVESTISSEUR
ARRETEE AU 30/06/2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2011

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration réuni le 23 avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier janvier au 30 juin 2011.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», arrêtés au 30 juin 2011, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 458 778 DT**, un actif net de **1 446 642 DT** et un résultat déficitaire trimestriel de **15 114 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», arrêtés au 30 juin 2011, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 458 778 DT**, un actif net de **1 446 642 DT** et un résultat déficitaire trimestriel de **15 114 DT** sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

**Le Commissaire Aux Comptes
Salah DHIBI**

SICAV MIXTE L'INVESTISSEUR

Bilan
Arrêté au 30 /06/2011
(En dinars tunisiens)

Actif	NOTE	Période du 01/01/2011 au 30/06/2011	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
Portefeuille-titres	AC 1	1035 543	1 309 014	1215 046
Actions, valeurs assimilées		787 957	926 074	896 611
Obligation et valeurs assimilées		208 914	286 770	271 789
Autres valeurs		38 672	96 170	46 646
Placements monétaires disponibilités	AC 2	423 044	693 442	363 574
Placements monétaires		367 393	327 936	357 047
Disponibilités		55 651	365 506	6 527
Créances d'exploitation	AC 3	191	2 070	-
TOTAL ACTIF		1 458 778	2 004 526	1578 620
PASSIF		12 136	11 012	11 586
Opérateurs Créditeurs	PA 1	12 136	11 012	11 586
TOTAL PASSIF		12 136	11 012	11 586
ACTIF NET		1 446 642	1 993 514	1567 034
Capital	CP 1	1431 491	1 965 353	1539 675
Sommes Distribuables	CP2	15 151	28 161	27 359
Sommes distribuables des exercices antérieurs		13	10	8
Sommes distribuables de l'exercice		15 138	28 151	27 351
ACTIF NET		1 446 642	1 993 514	1567 034

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30 /06/2011
(en dinars tunisiens)

	NOTE	Période du 01/04 au 30/06/11	Période du 01/01 au 30/06/11	Période du 01/04 au 30/06/10	Période du 01/01 au 30/06/10	Période du 01/01 au 31/12/10
Revenus du portefeuille – titres	PR 1	13 965	16 813	23 755	26 435	36 306
Dividendes		11 259	11 259	21 104	21 104	24 916
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 706	5 554	2 651	5 331	11 390
Revenus des autres valeurs						
Revenus des placements monétaires	PR 2	2 848	5 602	2 481	6 049	11 400
Total des revenus des placements		16 813	22 415	26 236	32 484	47 706
Charges de gestion des placements	CH 1	-3 589	-7 263	-4 199	-8 268	-16 642
REVENUS DES PLACEMENTS		13 224	15 152	22 037	24 216	31 064
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	CH 2	-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 224	15 152	22 037	24 216	31 064
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-14	-14	4 163	3 935	-3 713
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 210	15 138	26 200	28 151	27 351
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14	14	-4 163	-3 935	3 713
Variation des + (ou -) values potentielles/ titres		-28 600	-109 811	17 302	42 103	42 440
Plus ou - values réalisées /cession des titres		262	262	12 670	35 228	66 483
Frais de négociation		-	-3	-148	-428	-645
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-15 114	-94 400	51 861	101 119	139 342

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 30 /06/2011

(En dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/11	Période du 01/01 au 30/06/11	Période du 01/04 au 30/06/10	Période du 01/01 au 30/06/10	Période du 01/01 au 31/12/10
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-15 114	-94 400	51 861	101 119	139 342
Résultat d'exploitation	13 224	15 152	22 037	24 216	31 064
Variation des plus (ou -) values potentielles / titres	-28 600	-109 811	17 302	42 103	42 440
Plus ou moins values réalisées / cession des titres	262	262	12 670	35 228	66 483
Frais de négociation	-	-3	-148	-428	-645
Distribution de dividendes	-27 348	-27 348	-43 404	-43 404	-43 404
Transactions sur le capital	1 204	1 356	487 634	297 632	-167 071
a- Souscriptions	5 142	5 294	518 844	518 920	563 839
Capital	7 200	7 400	662 300	662 300	717 000
Régularisation sommes non distribuables exercice	-2 077	-2 125	-147 977	-148 001	-158 512
Régularisation des sommes distribuables	19	19	4 621	4 621	5 351
a- Rachats	-3 938	-3 938	-31 210	-221 288	-730 910
Capital	-5 500	-5 500	-46 200	-293 300	-939 100
Régularisation sommes non distribuables exercice	1 595	1 595	15 448	72 698	217 248
Régularisation des sommes distribuables	-33	-33	-458	-686	-9 058
VARIATION DE L'ACTIF NET	-41 258	-120 392	496 091	355 347	-71 133
Actif Net					
en début d'exercice / période	1 487 900	1 567 034	1 497 423	1 638 167	1 638 167
en fin d'exercice ou de la période	1 446 642	1 446 642	1 993 514	1 993 514	1 567 034
Nombre d'actions					
en début d'exercice ou de la période	19 732	19 730	19 481	21 951	21 951
en fin d'exercice ou de la période	19 749	19 749	25 641	25 641	19 730
VALEUR LIQUIDATIVE	73,251	73,251	77,747	77,747	79,423
Taux de rendement	-	-7,77%	-	13,77%	9,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2011
(Exprimés en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'Investisseur** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché la plus probable. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêt. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :
N1- NOTES LIEES AU BILAN
ACTIF

AC 1- Portefeuille-titres

Actions, valeurs assimilées

Actions	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
3111 Coût d'entrée	848 162,847	875 437,523	847 862,217
3119 Diff. Estimation	-60 205,746	50 636,077	48 748,330
Total	787 957,101	926 073,600	896 610,547

Obligations

Obligations	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
312210 Coût d'entrée	207 221,600	283 891,600	263 891,600
312500 Intérêts courus	1 694,013	2 880,490	7 899,475
3129 DE/Obligations	-1,600	-1,600	-1,600
Total	208 914,013	286 770,490	271 789,475

Autres valeurs

OPCVM	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
3131 actions sicav Coût d'entr	39 460,567	98 324,523	46 576,247
3139 Diff. Estimation	-788,311	-2 154,645	69,983
		96	
Total	38 672,256	169,878	46 646,230

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Placements monétaires

BTCT	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
3211 BTCT Coût d'entrée	379 000,000	332 000,000	365 000,000
3214 BTCT, intérêts précomptés	-14 486,984	-8 177,694	-11 629,474
3215 Intérêts courus	2 879,492	4 113,493	3 676,156
Total	367 392,508	327 935,799	357 046,682

Disponibilités

Liquidités	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
Avoirs à terme auprès des banques			
3241 Bons de caisse	-	-	-
3245 BC intérêts courus	-	-	-
Sous Total 1	-	-	-
Liquidités et avoirs à vue			
5331 Banque	55 650,910	343 426,481	6 526,910
5332 sommes à l'encaissement	-	22 080,000	-
Sous Total 2	55 650,910	365 506,481	6 526,910
Total des liquidités	55 650,910	365 506,481	6 526,910

AC 3- Créances d'exploitation

Autres Créances	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
411 dividendes à recevoir	191,400	2 070,000	-
403 frais à recevoir	-	-	-
Total	191,400	2 070,000	-

PASSIF

PA 1- Opérateurs Créditeurs

PASSIFS	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
401 Gestionnaire	2 340,413	2 719,597	2 472,199
40101 Commission réseau	9 322,974	7 759,298	8 596,685

402 commissions dépositaire	472,467	533,402	516,738
Total	12 135,854	11 012,297	11 585,622

CAPITAL**CP 1- Capital**

SITUATION NETTE	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
101 capital social	1 973 000,000	2 195 100,000	2 195 100,000
1021 Souscriptions	7 400,000	662 300,000	717 000,000
1022 Rachats	-5 500,000	-293 300,000	-939 100,000
104 Frais de négociation	-2,950	-428,182	-645,204
10511 VDE/ actions	-60 205,746	50 636,077	48 748,330
10512 VDE/ obligations	-1,600	-1,600	-1,600
10513 VDE/ OPCVM	-788,311	-2 154,645	69,983
106111 Plus value/ actions	-	44 915,148	77 493,742
106112 Moins value/ actions	-	-10 054,149	-10 054,149
106122 Moins value/ obligatio	-	-1,822	-1,822
106131 Plus value/ OPCVM	261,650	482,464	482,464
106132 Moins value/ OPCVM	-	-113,977	-1 436,653
107130+/- val/report opcv	-69,983	-171,942	-171,942
107110+/- val/report actions	-48 748,330	-6 206,599	-6 206,599
107120+/- val/report obligation	1,600	1,600	1,600
Sous total	1 865 346,330	2 641 002,373	2 081 278,150
121 Report à nouveau	13,328	8,362	8,362
129 Autres Resultats reportés	0,001	-0,941	-0,941
141 RIA	-	-	-
143 Résultats non distribuables	-433 324,887	-600 338,925	-600 338,925
151 Régul SND SO	-2 125,712	-148 008,533	-158 512,188
1511 Régul SND Ra	1 595,097	72 697,933	217 248,076
1521 Régul. RAN SO	0,049	2,841	3,076
15211 Régul. Report à nouv RA	-0,037	-0,198	-2,969
1522 Régul Résult exerc SO	-	-0,322	-0,348
1523 Régul A result reportés RA	-	0,022	0,335
1531 Régul RIA SO	-	-	-
15311 Régul RIA RA	-	-	-
Total	-433 842,161	-675 639,761	-541 595,522
total classe 1	1 431 504,169	1 965 362,612	1 539 682,628
Somme distribuable	<13,341>	<10,064>	<7,528>
capital	1 431 490,828	1 965 352,548	1 539 675,100

CP2- Sommes Distribuables**Sommes distribuables des exercices antérieurs**

Sommes distribuables de l'exercice	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
143000 Report à nouveau	13,328	8,362	8,362
153100 Autres résultats reportés	0,001	-0,941	-0,941
1521 Régul RAN SO	0,049	2,841	3,076
15211 Régul RAN RA	-0,037	-0,198	-2,969
Total	13,341	10,064	7,528

Sommes distribuables de l'exercice

Sommes distribuables de l'exercice	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
Sommes distribuables Résultat	15 138,165	28 151,339	27 351,593
Total	15 138,165	28 151,339	27 351,593

Total AN	1 446 642,334	1 993 513,951	1 567 034,221
Capital	1 431 490,828	1 965 352,548	1 539 675,100
sommes distribuables	15 151,506	28 161,403	27 359,121

N2-Notes liées au compte de résultat
PR 1- Revenus du portefeuille – titres
Dividendes

Dividendes	Du 01/04/11 Au 30/06/11	Du 01/04/10 Au 30/06/10	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
7010 Rev actions & assim.	9 737,100	18 090,950	9 737,100	18 090,950	21 902,910
703 Rev OPCVM	1 521,792	3 013,288	1 521,792	3 013,288	3 013,288
Dividendes	11 258,892	21 104,238	11 258,892	21 104,238	24 916,198

Revenus d'obligations et assimilés

revenus d'obligation et assimilés	Du 01/04/11 Au 30/06/11	Du 01/04/10 Au 30/06/10	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
7020 Rev Obligat & assim. Potentiel	-6 566,377	-3 853,202	1 694,013	2 880,490	7 899,475
70205/7021 Rev Obligat & assimilés	-	-	-7 899,475	-8 445,145	-8 445,145
7022 Rev Obligation & assimilés Échus	9 272,000	6 400,000	11 759,194	10 791,754	11 831,754
7023 Rev Obligat & assim. Échus	-	103,562	-	103,562	103,562
Total 702	2 705,623	2 650,360	5 553,732	5 330,661	11 389,646

PR 2 Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	Du 01/04/11 Au 30/06/11	Du 01/04/10 Au 30/06/10	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
70610 Rev BTF Potentiel	-3 550,140	2 481,225	2 879,492	4 113,493	3 676,156
70611/706910 Rev BTF. Début	-	-	-3 676,156	-1 224,554	-1 224,554
70612 Rev BTF. échus	6 398,485	-	6 398,485	2 163,716	7 951,406
7069 Rev autres placement monétaire potentiel	-	-	-	-498,411	-498,411
70692 Rev autres placement monétaire échus	-	-	-	1 495,233	1 495,233
TOTAL 706	2 848,345	2 481,225	5 601,821	6 049,477	11 399,830

PR 3 Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	Du 01/04/11 Au 30/06/11	Du 01/04/10 Au 30/06/10	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
770 Régul Resultat ex/SO	18,479	4 620,570	18,628	4 620,614	5 348,623
771 Régul résultat/RA	-32,700	-458,052	-32,700	-685,993	-9 061,181
TOTAL 77	-14,221	4 162,518	-14,072	3 934,621	-3 712,558

CH 1 Charges de gestion des placements

Charges	Du 01/04/11 Au 30/06/11	Du 01/04/10 Au 30/06/10	30-06-2011	30-06-2010	31-12-2010
601 Rémunération Gestionnaire	2 871,543	3 359,042	5 810,260	6 614,122	13 313,213
60101 Rémunération réseau	358,947	419,882	726,289	826,768	1 664,155
602 Rémunération dépositaire	358,947	419,882	726,289	826,768	1 664,155
total classe 60	3 589,437	4 198,806	7 262,838	8 267,658	16 641,523

NOTE SUR LE PORTEFEUILLE TITRES

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 30-06-2011	% de l'actif net
Actions et droits rattachés		848 162,847	787 957,101	54,47%
Adwya	1 800	5 120,033	9 174,600	0,63%
ASSAD	3 847	12 272,171	42 867,121	2,96%
ATB	5 000	26 785,051	29 290,000	2,02%
ATL	7 100	16 928,970	34 719,000	2,40%
BH	750	20 710,000	13 590,000	0,94%
BIAT	200	14 550,000	11 588,000	0,80%
BNA	750	10 455,000	8 676,750	0,60%
Attijari Bank	750	16 837,500	13 623,000	0,94%
BT	9 500	87 706,660	102 495,500	7,09%
BTE ADP	1 150	35 200,000	35 167,000	2,43%
Ciment de Bizerte	800	5 713,200	6 011,200	0,42%
EL KIMIA	1 200	52 437,279	32 388,000	2,24%
Essoukna	8 000	41 913,600	50 408,000	3,48%
Magasin général	100	13 100,000	11 299,000	0,78%
Poulina gp h	1 404	7 735,000	11 462,256	0,79%
SALIM	511	8 792,500	15 339,198	1,06%
SERVICOM	6 058	19 688,500	46 004,452	3,18%
SIPHAT	4 200	97 328,000	49 938,000	3,45%
SITS	6 272	16 483,625	19 813,248	1,37%
Somocer	10 000	33 521,545	20 060,000	1,39%
ENNAKL	1 474	15 771,800	12 245,992	0,85%
Sotrapil	2 500	72 069,732	28 250,000	1,95%
SPDIT	5 000	33 392,000	29 005,000	2,00%
STAR	50	6 243,750	6 729,900	0,47%
STB	400	6 782,000	3 389,600	0,23%
TPR	9 461	36 936,510	45 384,417	3,14%
TPR DA	29	3,509	0,290	0,00%
TUNIS AIR	30 255	86 009,204	45 866,580	3,17%
CARTHAGE CEMENT	5 724	10 670,400	19 656,216	1,36%
ARTES	800	9 470,000	9 324,000	0,64%
ELECTROSTAR	1 000	8 000,000	3 518,000	0,24%
SFBT	239	2 657,279	2 581,200	0,18%
MONOPRIX	150	4 930,000	4 121,850	0,28%
MODERN LEASING	464	3 944,000	4 451,152	0,31%
TUNIS RE	911	7 960,000	9 464,379	0,65%
ASSAD DA 1/22	6	0,870	2,880	0,00%
SFBT da	41	37,351	44,280	0,00%
TPR DA 5/37	11	5,808	7,040	0,00%
OPCVM		39 460,567	38 672,256	2,67%
L'EPARGNANT	384	39 460,567	38 672,256	2,67%
Obligations		207 221,600	208 914,013	14,44%
OCA attijari	2 112	10 561,600	10 741,842	0,74%
BNA 2009 sub	1 000	86 660,000	87 519,213	6,05%
AIL 2009 1	500	30 000,000	30 542,794	2,11%
HL F 2010/1	1 000	80 000,000	80 110,164	5,54%
TOTAL		1 094 845,014	1 035 543,370	71,58%

NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2011 se détaillent ainsi:

Capital au 31-03-2011

Montant	1 458 613
Nombre de titres	19 732
Nombre d'actionnaires	53

Souscriptions réalisées

Montant	7 200
Nombre de titres émis	72
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-5 500
Nombre de titres rachetés	55
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-28 602
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	262
Frais de négociation	0
Régularisation des sommes non distribuables	-482

Capital au 30-06-2011

Montant	1 431 491
Nombre de titres	19 749
Nombre d'actionnaires	52

N4-Contrôle des ratios réglementaires

Référence article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectif

NIVEAU REGLEMENTAIRE**Réalisé Observations**

Ratio emploi en Val mobil	Minimum =	50%	71,58%	Conforme
	max =	80%		

Portefeuille / AN > 50%

Ratio de quasi liquidité	Minimum =	0%	25,40%	Conforme
	max =	30%		

Portefeuille / AN < 30%

Ratio de liquidité immédiate	Maximum =	20%	3,85%	Conforme
-------------------------------------	------------------	-----	--------------	----------

Ratio de liquidité générale	Minimum =	20%	29,24%	Conforme
	max =	50%		

Ratio OPCVM	Maximum =	5%	2,67%	Conforme
--------------------	------------------	----	--------------	----------

Ratio par émetteur	Maximum =	10%	conforme	10%
---------------------------	------------------	-----	----------	-----

Capital minimum	Minimum=	1000 MD		
	Capital actuel =	1458 613	Conforme	

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV L'EPARGNANT
ARRETEE AU 30/06/2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2011.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 07 Avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 509.481.514, un actif net de D : 509.066.937 et un bénéfice de la période de D : 4.801.992.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 30 juin 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la « STB » représentent, à la fin de la période, 15,87% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

**Le commissaire aux comptes
FINOR
Fayçal DERBEL**

ILAN ARRETE AU 30 JUIN 2011
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	371 170 321	339 017 160	371 499 478
Obligations et valeurs assimilées		353 683 469	321 646 042	353 333 651
Titres OPC		17 486 852	17 371 118	18 165 827
Placements monétaires et disponibilités		137 623 020	143 045 361	112 333 587
Placements monétaires	5	136 953 203	142 589 402	111 975 131
Disponibilités		669 817	455 959	358 456
Créances d'exploitation	9	688 173	523 321	3 769
TOTAL ACTIF		509 481 514	482 585 842	483 836 834
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	414 577	577 735	476 782
TOTAL PASSIF		414 577	577 735	476 782
ACTIF NET				
Capital	11	498 577 634	472 157 762	464 715 929
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		2 570	2 633	2 592
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 486 733	9 847 712	18 641 531
ACTIF NET		509 066 937	482 008 107	483 360 052
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		509 481 514	482 585 842	483 836 834

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

		Note	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Année 2010
Revenus du portefeuille-titres	6		5 000 295	9 267 065	4 448 286	8 345 456	16 738 810
Revenus des obligations et valeurs assimilées			4 317 341	8 555 048	3 944 889	7 822 767	16 169 495
Revenus des titres OPC			682 954	712 017	503 397	522 689	569 315
Revenus des placements monétaires	7		1 221 074	2 494 964	1 198 510	2 171 770	5 051 679
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			6 221 369	11 762 029	5 646 796	10 517 226	21 790 489
Charges de gestion des placements	10		(729 473)	(1 454 868)	(673 810)	(1 308 745)	(2 822 796)
REVENU NET DES PLACEMENTS			5 491 896	10 307 161	4 972 986	9 208 481	18 967 693
Autres produits			11 140	11 140	-	-	-
Autres charges			(6)	(6)	-	-	(26)
RESULTAT D'EXPLOITATION			5 503 030	10 318 295	4 972 986	9 208 481	18 967 667
Régularisation du résultat d'exploitation			245 452	168 438	567 614	639 231	(326 136)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			5 748 482	10 486 733	5 540 600	9 847 712	18 641 531
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			(245 452)	(168 438)	(567 614)	(639 231)	326 136
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			(701 038)	(738 974)	(451 834)	(529 228)	(598 517)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres			-	(2 200)	(76 440)	(62 869)	190 131
Frais de négociation			-	-	-	(397)	(397)
RESULTAT DE LA PERIODE			4 801 992	9 577 121	4 444 712	8 615 987	18 558 884

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

				<i>Période du 1/04 au 30/06/2011</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2011</i>	<i>Période du 1/04 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2010</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				4 801 992	9 577 121	4 444 712	8 615 987	18 558 884
Résultat d'exploitation				5 503 030	10 318 295	4 972 986	9 208 481	18 967 667
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres				(701 038)	(738 974)	(451 834)	(529 228)	(598 517)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres				-	(2 200)	(76 440)	(62 869)	190 131
Frais de négociation				-	-	-	(397)	(397)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES				(19 342 725)	(19 342 725)	(18 671 781)	(18 671 781)	(18 671 781)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL				17 893 254	35 472 489	39 017 443	77 792 403	69 201 451
Souscriptions								
- Capital				77 415 974	161 478 048	129 067 134	257 230 927	469 487 393
- Régularisation des sommes non distribuables				(51 009)	(52 804)	(116 582)	(126 030)	(352 669)
- Régularisation des sommes distribuables				2 392 794	6 002 693	3 536 166	9 520 086	15 662 058
Rachats								
- Capital				(59 781 620)	(126 869 279)	(90 965 885)	(181 988 531)	(401 860 758)
- Régularisation des sommes non distribuables				44 286	46 914	87 910	96 149	313 005
- Régularisation des sommes distribuables				(2 127 171)	(5 133 083)	(2 591 300)	(6 940 198)	(14 047 578)
VARIATION DE L'ACTIF NET				3 352 521	25 706 885	24 790 374	67 736 609	69 088 554
ACTIF NET								
En début de période				505 714 416	483 360 052	457 217 733	414 271 498	414 271 498
En fin de période				509 066 937	509 066 937	482 008 107	482 008 107	483 360 052
NOMBRE D'ACTIONS								
En début de période				4 875 762	4 703 944	4 395 661	4 020 073	4 020 073
En fin de période				5 054 260	5 054 260	4 780 958	4 780 958	4 703 944
VALEUR LIQUIDATIVE				100,720	100,720	100,818	100,818	102,756
TAUX DE RENDEMENT				0,93%	1,88%	0,93%	1,87%	3,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2011

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.6- Obligations BATAM

Le portefeuille de la société enregistre à hauteur de D: 1.630.000 d'obligations émises par la société Héla d'Eléctroménégér et de Confort "BATAM" qui a fait l'objet d'un règlement amiable, suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002.

Les événements qui se sont succédés depuis cette date, dont notamment les reports successifs d'échéances, conduisent à constater une incertitude quant au recouvrement de ces créances.

Pour se prémunir contre les risques associés à cette situation, une dépréciation totale a été constatée. Parallèlement, il a été procédé à la suspension de la constatation des intérêts courus depuis le 30/09/2004.

Ainsi, les emplois en obligations "BATAM" apparaissent au 30 juin 2011 pour une valeur nulle.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2011 à D : 371.170.321 et se décompose ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2011	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		350 894 990	353 683 469	69,48%
Obligation de sociétés		90 566 265	91 102 990	17,90%
AB SUB 2010	30 000	3 000 000	3 108 542	0,61%
AB SUB 2010	20 000	2 000 000	2 072 360	0,41%
AMEN BANK 2006	10 000	600 000	611 190	0,12%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 866 600	1 927 471	0,38%
AMENBANK A 2008	15 000	1 199 985	1 206 805	0,24%
AMENBANK B 2008	25 000	2 125 000	2 138 005	0,42%
AMENBANK2009 B	30 000	2 799 900	2 891 175	0,57%
AIL 2007	10 000	400 000	411 753	0,08%
AIL 2008	10 000	600 000	623 336	0,12%
AIL 2009-1	7 000	420 000	427 599	0,08%
AIL 2011-1	10 000	1 000 000	1 007 918	0,20%
ATB 2007/1 D	50 000	4 200 000	4 221 806	0,83%
ATB SUB2009 A2	40 000	4 000 000	4 019 171	0,79%
ATBSUB2009 B1	10 000	1 000 000	1 005 108	0,20%
ATL 2006/1	20 000	800 000	801 705	0,16%
ATL 2008	25 000	1 000 000	1 004 404	0,20%
ATL 2008	5 000	200 000	200 881	0,04%
ATL 2010-1	20 000	2 000 000	2 076 191	0,41%
ATL 2010-1	5 000	500 000	519 048	0,10%
ATL 2010-2	20 000	2 000 000	2 044 661	0,40%
ATL2008SUB	5 000	500 000	523 934	0,10%
BATAM2000	15 000	600 000	-	0,00%
BATAM2001	10 000	1 000 000	-	0,00%
BATAM98	3 000	30 000	-	0,00%
BH 2007	50 000	4 000 000	4 104 205	0,81%
BH 2009 A	20 000	2 000 000	2 042 829	0,40%
BNA 2009 SUB	28 000	2 426 480	2 450 538	0,48%
BTE 2009	49 000	4 410 000	4 556 146	0,89%
BTE 2010 A	20 000	2 000 000	2 066 421	0,41%
BTK 2009 C	10 000	933 300	946 993	0,19%
BTK 2006	35 000	700 000	718 603	0,14%
CHO 2009	6 000	600 000	616 417	0,12%
CHOCOMPANY 2009	3 000	300 000	306 662	0,06%
CIL 2004/1	20 000	400 000	416 754	0,08%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 026 378	0,20%
CIL 2008/1	10 000	600 000	626 071	0,12%
CIL 2009/1 F	8 000	640 000	666 617	0,13%
CIL 2009/2	15 000	1 200 000	1 240 715	0,24%
CIL 2009/3	10 000	800 000	813 992	0,16%
CIL 2010/1	10 000	1 000 000	1 039 268	0,20%
CIL 2010/2 F	10 000	1 000 000	1 028 156	0,20%
CIL V 2010/2	10 000	1 000 000	1 028 015	0,20%
CIL 2009/1 V	12 000	960 000	1 000 637	0,20%
CIL 2011/1	20 000	2 000 000	2 031 648	0,40%
EL WIFACK 2010	14 000	1 400 000	1 428 193	0,28%
HL 2008/1	10 000	400 000	402 956	0,08%
HL F 2010/1	5 500	440 000	440 606	0,09%
HL F 2010/2	5 000	500 000	512 901	0,10%
HL F 2010/1	7 500	600 000	600 842	0,12%
HL V 2010/2	10 000	1 000 000	1 025 437	0,20%
STB 2008/2	50 000	4 375 000	4 457 274	0,88%
STB 2008/2	20 000	1 780 800	1 812 909	0,36%
STM 2007 B	10 000	800 000	832 140	0,16%
STM 2007 C	4 000	320 000	332 856	0,07%
TL 2007-2	4 000	160 000	163 488	0,03%
TL F 2010-2	10 000	1 000 000	1 026 507	0,20%
TL SUB 2009	5 000	400 000	413 771	0,08%
TL V 2010-2	10 000	1 000 000	1 026 374	0,20%
TL SUB 2010	20 000	2 000 000	2 030 473	0,40%
TL F 2011-1	7 500	750 000	751 885	0,15%
TL V 2011-1	7 500	750 000	751 803	0,15%
SIHM 2008 A	3 000	300 000	312 246	0,06%
SIHM 2008 C	5 000	500 000	520 410	0,10%
SIHM 2008 D	2 000	200 000	208 164	0,04%
UIB 2009-1 A	40 000	3 600 000	3 744 158	0,74%
UIB 2009-1 B	40 000	3 733 200	3 889 810	0,76%
UIB 2009-1 C	20 000	1 900 000	1 984 779	0,39%
MEUBLATEX C 2010	1 000	100 000	100 767	0,02%
MOURADI 2005	5 000	200 000	200 199	0,04%
PANOBOIS 2007	2 000	160 000	161 841	0,03%
CEREALES 2001	2 000	200 000	211 483	0,04%
UTL 2004	9 300	186 000	188 590	0,04%
Bons du trésor assimilables		260 328 725	262 580 479	51,58%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	41 678 950	8,19%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	35 257 078	6,93%
BTA 07/2017	16 500	16 389 500	17 304 035	3,40%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	37 427 825	7,35%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	27 190 766	5,34%
BTA 04/2014	50 707	52 753 700	51 984 741	10,21%
BTA 03/2012	21 500	21 613 318	21 853 638	4,29%
BTA 03/2016	11 000	11 307 220	11 341 569	2,23%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 134 682	1,21%
BTA 08/2011	8 000	8 014 250	8 248 763	1,62%
BTA 08/2022	4 000	4 000 000	4 158 432	0,82%
Titres des Organismes de Placement Collectif		17 748 314	17 486 852	3,44%
Titres des OPCVM		17 078 662	16 813 713	3,30%
FCP SALAMET PLUS	45 000	467 235	465 570	0,09%
GENERAL OBLIG	20 000	2 083 386	2 015 880	0,40%
SANADETT SICAV	59 128	6 370 132	6 267 923	1,23%
TUNISO EMIRATE	33 042	3 392 551	3 351 186	0,66%
UNIVERS OBLIG	45 995	4 765 358	4 713 154	0,93%
Fonds commun de créances		669 652	673 139	0,13%
FCC CREDIMO 1	5 000	381 560	383 547	0,08%
FCC CREDIMO 2	1 500	288 092	289 592	0,06%
TOTAL		368 043 304	371 170 321	72,91%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2011 à D : 136.953.203 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2011	% actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>				2 966 864	2 982 696	0,59%
BT HL	du 18/05/11 à 5,6%	pour 90 jours	BTL	2 966 864	2 982 696	0,59%
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation</u>				3 956 079	3 965 770	0,78%
BT TL	du 01/06/2011 à 5,25%	pour 100 jours		1 977 002	1 983 671	0,39%
BT TL	du 17/06/2011 à 5,3%	pour 90 jours		1 979 077	1 982 099	0,39%
<u>Bon du trésor à court terme</u>				18 501 123	18 635 380	3,66%
BTC au 23/08/2011 acquis le 13/01/2011				3 686 386	3 744 859	0,74%
BTC au 28/02/2012 acquis le 04/03/2011				2 877 372	2 908 812	0,57%
BTC au 28/02/2012 acquis le 24/03/2011				2 883 902	2 910 118	0,57%
BTC au 24/04/2012 acquis le 28/06/2011				1 451 457	1 451 832	0,29%
BTC au 24/04/2012 acquis le 10/05/2011				2 887 701	2 900 620	0,57%
BTC au 29/05/2012 acquis le 14/06/2011				2 887 701	2 891 909	0,57%
BTC au 29/05/2012 acquis le 27/06/2011				1 826 604	1 827 230	0,36%
<u>Comptes à terme STB</u>				22 000 000	22 307 375	4,38%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)				12 000 000	12 285 633	2,41%
Placement au 18/06/2012 (au taux de 4,96%)				10 000 000	10 021 742	1,97%
<u>Bon de caisse TQB</u>				14 000 000	14 527 945	2,85%
Bon de caisse TQB au 15/07/2012 (au taux de 5,248%)				7 000 000	7 288 252	1,43%
Bon de caisse TQB au 17/09/2012 (au taux de 5,278%)				7 000 000	7 239 693	1,42%
<u>Certificats de dépôt</u>				74 396 834	74 534 037	14,64%
Certificat de dépôt STB au 04/07/2011 (au taux de 4,01%)				24 955 543	24 988 886	4,91%
Certificat de dépôt STB au 05/07/2011 (au taux de 4,01%)				4 491 998	4 497 599	0,88%
Certificat de dépôt STB au 01/07/2011 (au taux de 4,01%)				499 555	499 956	0,10%
Certificat de dépôt STB au 11/07/2011 (au taux de 4,01%)				998 222	998 933	0,20%
Certificat de dépôt STB au 12/07/2011 (au taux de 4,01%)				1 497 333	1 498 266	0,29%
Certificat de dépôt STB au 03/07/2011 (au taux de 4,01%)				11 489 764	11 495 906	2,26%
Certificat de dépôt STB au 06/07/2011 (au taux de 4,01%)				8 492 434	8 494 704	1,67%
Certificat de dépôt STB au 07/07/2011 (au taux de 4,01%)				6 494 214	6 495 371	1,28%
Certificat de dépôt STB au 18/07/2011 (au taux de 4,01%)				9 483 106	9 483 951	1,86%
Certificat de dépôt STB au 19/07/2011 (au taux de 4,01%)				2 994 665	2 994 665	0,59%
Certificat de dépôt STB au 27/10/2011 (au taux de 4,01%)				3 000 000	3 085 800	0,61%
TOTAL				135 820 900	136 953 203	26,90%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 à D : 5.000.295, contre D : 4.448.286 pour la période allant 01/04 au 30/06/2010, se détaillant ainsi :

Revenus des obligations

- Intérêts

Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier

- Intérêts des BTA

Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs

-

- Dividendes des OPCVM

- Intérêts des parts des FCC

- Autres

TOTAL

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 à D : 1.221.074, contre D : 1.198.510 pour la période allant 01/04 au 30/06/2010, se détaillant ainsi :

	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
Intérêts des billets de trésorerie	89 688	46 741
Intérêts des comptes à terme	242 534	165 348
Intérêts des BTCT	152 864	109 502
Intérêts des Bons de caisse	151 808	213 681
Intérêts des certificats de dépôts	584 180	663 238
TOTAL	1 221 074	1 198 510

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à D : 414.577, contre D : 577.735 au 30/06/2010 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Gestionnaire	211 201	156 694
Dépositaire	95 149	81 957
Commission de distribution	108 227	339 084
Total	414 577	577 735

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à D : 688.173, contre D : 523.321 au 30/06/2010 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Sommes à l'encaissement	671 105	519 255
Autres	17 068	4 066
Total	688 173	523 321

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 à D : 729.473, contre D : 673.810 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 et se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	570 894	468 737
Rémunération du dépositaire	95 148	87 889
Commission de distribution	63 431	117 184
Total	729 473	673 810

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2011, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	464 715 929
Nombre de titres	4 703 944
Nombre d'actionnaires	4 721

Souscriptions réalisées

Montant	161 478 048
Nombre de titres émis	1 634 509
Nombre d'actionnaires nouveaux	402

Rachats effectués

Montant	(126 869 279)
Nombre de titres rachetés	(1 284 193)
Nombre d'actionnaires sortants	(530)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(738 974)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(2 200)
Régularisation des sommes non distribuables	(5 890)

Capital au 30-06-2011

Montant	498 577 634
Nombre de titres	5 054 260
Nombre d'actionnaires	4 593

SITUATION TRIMESTRIELLE DE AMEN PREMIERE SICAV**ARRETEE AU 30 JUIN 2011*****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels de la société « AMEN PREMIERE SICAV » , comprenant le bilan arrêté au 30 juin 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 277 208 406 Dinars Tunisien et un bénéfice net de la période de 2 469 246 Dinars Tunisien.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières : il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société « AMEN PREMIERE SICAV » arrêtés au 30 Juin 2011, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5, 25% de l'actif net au 30 Juin 2011, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

ECC MAZARS***Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF***

BILAN**(Unité : en DT)**

	Note	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
--	------	------------	------------	------------

ACTIF

AC 1	Portefeuille-titres	3.1	<u>186 150 067</u>	<u>164 763 867</u>	<u>173 016 388</u>
-------------	----------------------------	------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

a-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		14 539 406	14 010 265	14 302 103
----	---	--	------------	------------	------------

b-	Obligations et valeurs assimilées		171 610 661	150 753 602	158 714 285
----	-----------------------------------	--	-------------	-------------	-------------

c-	Autres valeurs				
----	----------------	--	--	--	--

AC 2	Placements monétaires et disponibilités		<u>91 058 339</u>	<u>118 028 043</u>	<u>90 337 249</u>
-------------	--	--	--------------------------	---------------------------	--------------------------

a-	Placements monétaires	3.2	35 913 868	40 014 954	42 370 252
----	-----------------------	-----	------------	------------	------------

b-	Disponibilités	3.3	55 144 471	78 013 089	47 966 997
----	----------------	-----	------------	------------	------------

TOTAL ACTIF			277 208 406	282 791 910	263 353 637
--------------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------------

PASSIF

PA 1	Opérateurs créditeurs		<u>203 410</u>	<u>204 327</u>	<u>152 056</u>
-------------	------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

a-	Opérateurs créditeurs		203 410	204 327	152 056
----	-----------------------	--	---------	---------	---------

PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	<u>39 001</u>	<u>7 072</u>	<u>38 386</u>
-------------	---------------------------------	------------	----------------------	---------------------	----------------------

a-	Autres créditeurs divers		39 001	7 072	38 386
----	--------------------------	--	--------	-------	--------

TOTAL PASSIF			242 411	211 391	190 442
---------------------	--	--	----------------	----------------	----------------

ACTIF NET

CP 1	Capital	3.4	<u>271 935 956</u>	<u>277 235 013</u>	<u>253 704 505</u>
-------------	----------------	------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

CP 2	Sommes distribuables	3.5	<u>5 030 038</u>	<u>5 345 498</u>	<u>9 458 690</u>
-------------	-----------------------------	------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		<1 061>	1 910	1 745
----	---	--	---------	-------	-------

b-	Sommes distribuables de l'exercice		5 031 099	5 343 588	9 456 945
----	------------------------------------	--	-----------	-----------	-----------

ACTIF NET			276 965 994	282 580 511	263 163 195
------------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------------

TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			277 208 406	282 791 910	263 353 637
----------------------------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------------

Etat de résultat

(Unité : en DT)

		Période du 01/04/2011 au 30/06/2011	Période du 01/01/2011 au 30/06/2011	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Exercice clos 31/12/2010
Note						
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>2 086 038</u>	<u>4 521 038</u>	<u>1 899 834</u>	<u>4 464 117</u>	<u>8 440 356</u>
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>927 639</u>	<u>1 911 863</u>	<u>983 063</u>	<u>1 860 948</u>	<u>3 888 328</u>
Total des revenus des placements		<u>3 013 677</u>	<u>6 432 901</u>	<u>2 882 897</u>	<u>6 325 065</u>	<u>12 328 684</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.6	<u><594 152></u>	<u><1 191 594></u>	<u><582 913></u>	<u><1 137 276></u>	<u><2 067 883></u>
Revenu net des placements		2 419 525	5 241 307	2 299 985	5 187 790	10 260 801
<u>PR 3 Autres produits</u>		<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>		<u><84 387></u>	<u><160 421></u>	<u><75 523></u>	<u><152 734></u>	<u><306 405></u>
Résultat d'exploitation		2 335 138	5 080 886	2 224 462	5 035 056	9 954 396
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u><72 171></u>	<u><49 787></u>	<u>405 440</u>	<u>308 533</u>	<u><497 451></u>
Sommes distribuables de la période		2 262 967	5 031 099	2 629 901	5 343 588	9 456 945
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>72 171</u>	<u>49 787</u>	<u><405 440></u>	<u><308 533></u>	<u>497 451</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>135 127</u>	<u>-253 099</u>	<u>140 174</u>	<u><220 958></u>	<u>70 880</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>24</u>	<u>24</u>	<u>42</u>	<u>42</u>	<u>52</u>
<u>Frais de négociation</u>		<u><1 043></u>	<u><2 482></u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Résultat net de la période		2 469 246	4 825 329	2 364 677	4 814 139	10 025 328

Etat de variation de l'actif net(Unité : en DT)

	<u>Notes</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2011</u> <u>au</u> <u>30/06/2011</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2011</u> <u>au</u> <u>30/06/2011</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2010</u> <u>au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2010</u> <u>au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Exercice clos</u> <u>31/12/2010</u>
AN 1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 469 246</u>	<u>4 825 329</u>	<u>2 364 677</u>	<u>4 814 139</u>	<u>10 025 328</u>
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>2 335 138</u>	<u>5 080 886</u>	<u>2 224 462</u>	<u>5 035 056</u>	<u>9 954 396</u>
b-	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>135 127</u>	<u><253 099></u>	<u>140 174</u>	<u><220 958></u>	<u>70 880</u>
c-	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>24</u>	<u>24</u>	<u>42</u>	<u>42</u>	<u>52</u>
d-	<u>Frais de négociation</u>	<u><1 043></u>	<u><2 482></u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
AN 2	<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u><10 398 345></u>	<u>0</u>	<u><9 757 709></u>	<u><9 757 709></u>
AN 3	<u>Transactions sur le capital</u>	<u><4 479 170></u>	<u>19 375 690</u>	<u>31 929 927</u>	<u>21 003 128</u>	<u><3 625 376></u>
a-	<u>Souscriptions</u>	<u>81 403 047</u>	<u>177 305 458</u>	<u>145 254 391</u>	<u>216 940 554</u>	<u>444 466 400</u>
	<u>Capital</u>	<u>80 341 959</u>	<u>173 048 894</u>	<u>143 311 951</u>	<u>212 338 473</u>	<u>433 569 698</u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</u>	<u><95 790></u>	<u><131 551></u>	<u><162 509></u>	<u><179 804></u>	<u><237 913></u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>1 156 878</u>	<u>4 388 115</u>	<u>2 104 950</u>	<u>4 781 886</u>	<u>11 134 615</u>
	<u>Droit d'entrée</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
b-	<u>Rachats</u>	<u><85 882 217></u>	<u><157 929 768></u>	<u><113 324 464></u>	<u><195 937 426></u>	<u><448 091 776></u>
	<u>Capital</u>	<u><84 754 055></u>	<u><154 562 154></u>	<u><111 747 624></u>	<u><191 329 849></u>	<u><436 385 016></u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</u>	<u>100 995</u>	<u>131 819</u>	<u>122 453</u>	<u>161 236</u>	<u>220 930</u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u><1 229 157></u>	<u><3 499 433></u>	<u><1 699 293></u>	<u><4 768 813></u>	<u><11 927 690></u>
	<u>Droit de sortie</u>		<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>Variation de l'actif net</u>	<u><2 009 924></u>	<u>13 802 674</u>	<u>34 294 604</u>	<u>16 059 558</u>	<u><3 357 757></u>
AN 4	<u>Actif net</u>					
a-	<u>En début de période</u>	<u>278 975 918</u>	<u>263 163 196</u>	<u>248 285 907</u>	<u>266 520 953</u>	<u>266 520 953</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>276 965 994</u>	<u>276 965 994</u>	<u>282 580 511</u>	<u>282 580 511</u>	<u>263 163 196</u>
AN 5	<u>Nombre d'actions</u>					
a-	<u>En début de période</u>	<u>2 744 407</u>	<u>2 517 209</u>	<u>2 440 394</u>	<u>2 545 148</u>	<u>2 545 148</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>2 700 631</u>	<u>2 700 631</u>	<u>2 753 636</u>	<u>2 753 636</u>	<u>2 517 209</u>
	<u>Valeur liquidative</u>	<u>102,556</u>	<u>102,556</u>	<u>106,571</u>	<u>106,571</u>	<u>104,545</u>
	<u>AN 6 -Taux de rendement</u>	<u>-0,24%</u>	<u>-0,24%</u>	<u>1,77%</u>	<u>1,77%</u>	<u>3,61%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2011

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30-06-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-06-2011 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2011 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées (1)	14 539 406
Obligations (2)	72 260 849
Bons de trésor assimilable (3)	99 349 812
Total	186 150 067

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2011	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN TRESOR SICAV)	135 886	14 001 850	14 041 508	5,07%
FCP CAP GAR	400	400 000	497 898	0,18%
TOTAL	136 286	14 401 850	14 539 406	5,25%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2011	En % de l'actif net
AB 2001	160 500	1 605 000	1 620 665	0,59%
AB 2006	10 000	600 000	610 864	0,22%
AB 2008 TA	25 000	2 000 000	2 011 660	0,73%

AB 2008 TAA	40 000	3 200 012	3 218 668	1,16%
AB 2008 TB	15 000	1 275 000	1 283 004	0,46%
AB 2009 CA	18 000	1 680 000	1 734 979	0,63%
AB 2009 CB	13 000	1 213 333	1 253 384	0,45%
AB 2010	80 000	8 000 000	8 292 544	2,99%
AIL 2007	5 000	200 000	205 908	0,07%
AIL 2009-1	5 000	300 000	305 472	0,11%
AIL 2010-1	10 000	800 000	807 712	0,29%
AIL 2011-1	15 000	1 500 000	1 512 060	0,55%
ATB 2007/1	20 000	1 600 000	1 608 144	0,58%
ATB 2009 TA2	15 000	1 500 000	1 507 296	0,54%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	502 616	0,18%
ATL 2006-1	30 000	1 200 000	1 202 736	0,43%
ATL 2007/1	10 000	400 000	417 320	0,15%
ATL 2008/1	4 800	192 000	192 872	0,07%
ATL 2009	10 000	600 000	604 112	0,22%
ATL 2009/2	20 000	2 000 000	2 072 234	0,75%
ATL 2010-1	40 000	4 000 000	4 163 799	1,50%
ATTIJ 2010	20 000	2 000 000	2 037 280	0,74%
BATAM2001	20 000	2 000 000	0	0,00%
BH 2007	20 000	1 600 000	1 640 400	0,59%
BH 2009	40 000	4 000 000	4 090 094	1,48%
BNA 2009	10 000	866 667	875 363	0,32%
BTE 2009	15 000	1 350 000	1 394 892	0,50%
BTE 2010 AP	7 000	700 000	721 706	0,26%
BTK 2009 B	30 000	2 700 000	2 737 896	0,99%
BTKD 2006	10 000	200 000	205 344	0,07%
CIL 2004/1	15 000	300 000	312 612	0,11%
CIL 2005/1	10 000	400 000	415 960	0,15%
CIL 2007/1	15 000	600 000	614 616	0,22%
CIL 2007/2	15 000	600 000	611 028	0,22%
CIL 2009/2	30 000	2 400 000	2 491 899	0,90%
CIL 2009/3	10 000	800 000	814 088	0,29%
CIL 2010/2	5 000	500 000	514 136	0,19%
CIL 2010/2/2	600	60 000	62 052	0,02%
CIL 2011/1	10 000	1 000 000	1 013 464	0,37%
HL 2010/1 1	10 000	800 000	801 192	0,29%
MP 05 T/A	6 000	240 000	240 274	0,09%
MX 2010 TE	10 000	1 000 000	1 007 792	0,36%
PANOBOIS2007	4 000	320 000	323 728	0,12%
SIHM 2008TA	8 000	800 000	832 768	0,30%
SIHM 2008TB	2 000	200 000	206 827	0,07%
STM 2007 TC	2 000	160 000	166 451	0,06%
STM 2007 TD	8 000	640 000	665 805	0,24%
STM 2007 TE	3 000	240 000	249 677	0,09%
TLG 07-1	5 000	200 000	205 300	0,07%
TLG 2006-1	8 000	160 000	165 197	0,06%
TLG 2007-1	10 000	400 000	410 600	0,15%
TLG 2007-2	15 000	600 000	613 164	0,22%
TLG 2008-1	10 000	400 000	400 088	0,14%
TLG 2008-2	5 000	300 000	309 232	0,11%
TLG 2008/3	4 700	282 000	288 227	0,10%
TLG 2009-1	10 000	600 000	610 312	0,22%
TLG 2011-1	10 000	1 000 000	1 002 640	0,36%
UIB 2009-1 C	60 000	5 700 000	5 994 964	2,16%
UNICTOR 2008	10 000	400 000	406 192	0,15%
UNIFAC 2006	5 000	100 000	103 036	0,04%
UNIFAC 2010	10 000	1 000 000	1 017 720	0,37%
UTL 2004	7 000	140 000	141 971	0,05%
UTL 2005/1	10 000	400 000	416 816	0,15%
TOTAL		72 524 012	72 260 849	26,09%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2011	En % de l'actif net
BTA090215	7 100	7 389 379	7 544 062	2,72%
BTA090215BIS	9 700	10 130 680	10 342 007	3,73%
BTA09052022	5 000	5 010 000	5 049 967	1,82%
BTA090714825	7 300	8 066 500	8 537 740	3,08%
BTA110319	4 800	4 968 000	5 032 630	1,82%
BTA110319A	3 800	3 907 275	3 958 440	1,43%
BTA110319B	4 000	4 062 200	4 116 058	1,49%
BTA11072017	7 000	7 000 000	7 367 644	2,66%
BTA111013	200	197 920	204 953	0,07%
BTA140414	36 913	38 610 998	39 083 000	14,11%
BTA150312	8 000	8 000 000	8 113 311	2,93%
TOTAL	93 813	97 342 952	99 349 812	35,87%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 1/01/2011 au 30/06/2011	Période Du 1/01/2010 au 30/06/2010
Revenus des obligations	1 433 060	1 208 363
Dividendes	490 404	503 461
Revenus des BTA	2 597 574	2 752 293
TOTAL	4 521 038	4 464 117

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2011 à 35 913 868 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Avaliseur	Montant	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	10/06/2011	UNIFACTORING	2 000 000	07/12/2011	1 956 420	1 961 382	0,71%
BT	15/06/2011	TLG	3 000 000	09/06/2012	2 877 040	2 882 2367	1,04%
CD	30/06/2011	AMEN BANK	5 500 000	09/07/2011	5 495 593	5 496 083	1,98%
CD	18/12/2010	AMEN BANK	25 000 000	18/12/2011	25 000 000	25 574 167	9,23%
TOTAL			35 500 000		35 329 0534	35 913 868	12,96%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 1/01/2011 au 30/06/2011	Période Du 1/01/2010 au 30/06/2010
Placement en compte courant à terme	979 992	799 159
Billets de trésorerie	148 332	147190
Certificat de dépôt	605 539	796 599
Compte Rémunéré	178 000	118 000
TOTAL	1 911 863	1860948

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2011 à 55 144 471DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	40 000 000	40 569 007	14,65%
Avoirs en banque		14 575 464	5,26%
TOTAL	40 000 000	55 144 471	19,91%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT040612	AMEN BANK	15 041 430	5,43%
PLACT141111	AMEN BANK	2 047 381	0,74%
PLACT141111	AMEN BANK	8 189 524	2,96%
PLACT170213	AMEN BANK	8 123 353	2,93%
PLACT3011012	AMEN BANK	7 167 319	2,59%
Total		40 569 007	14,65%

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2010	253 704 505
Souscriptions	173 048 894
Rachats	-154 562 154
Plus ou moins value report sur emprunts de société	2 000 000
Plus ou moins value reportée sur act,cote permanente	0
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	-390 655
Plus ou moins value réalisée sur titres OPCVM	0
Plus ou moins value réalisée sur emprunts de société	24
frais de négociation	-2 482
VDE sur emp,société	-2 000 000
VDE sur titres OPCVM	137 556
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	-131 551
Régul sommes non distribuables (rachats)	131 819
Variation de la part Capital	18 231 451
Capital au 30/06/2011	271 935 956

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2011 au 30/06/2011 s'élève à 13 802 674 dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/06/2011 est de 2 700 631 contre 2 517 209 au 31/12/2010.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-10	2224
Nombre d'actionnaires entrants	165
Nombre d'actionnaires sortants	-186
Nombre d'actionnaires au 30-06-11	2203

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/06/2011 s'élèvent à 5 030 038 DT contre 5 345 498 DT au 30/06/2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos	Exercice clos
	le 30-06-11	le 30-06-10
Sommes distribuables exercices antérieurs	-1 061	1 910
Résultat d'exploitation	5 080 886	5035056
Régularisation du résultat d'exploitation	-49 787	308 533
Total :	5 030 038	5345498

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN PREMIERE, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE STRATEGIE ACTIONS SICAV
AU 30 JUIN 2011**

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011.

Ces états financiers trimestriels ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers basée sur notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les états financiers trimestriels ci-joints arrêtés au 30 juin 2011, font apparaître un total actif de 14 646 425 DT, un actif net de 14 592 115 DT pour 6 948 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 100,189 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de STRATEGIE ACTIONS SICAV arrêtés au 30 juin 2011.

Mourad FRADI

Tunis, le 28 juillet 2011

STRATEGIE ACTIONS SICAV

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 119 671	18 924 406	12 369 825
Obligations et valeurs assimilées		383 676	396 679	401 537
Titres OPCVM		510 902	219 380	1 043 476
	3.1	11 014 249	19 540 465	13 814 838
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	1 488 660	798 341	5 556 313
Disponibilités	3.3	2 143 516	3 008 113	4 756 381
		3 632 176	3 806 454	10 312 694
<u>Créances d'exploitations</u>				
TOTAL ACTIF		14 646 425	23 346 919	24 127 532
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	48 279	292 494	375 300
Autres créditeurs divers	3.5	6 031	6 600	14 854
TOTAL PASSIF		54 310	299 094	390 154
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3.6	14 602 738	23 110 129	23 874 066
Sommes distribuables		<10 623>	<62 304>	<136 688>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		<90 761>		
Sommes distribuables de l'exercice		80 138	<62 304>	<136 688>
ACTIF NET		14 592 115	23 047 825	23 737 378
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 646 425	23 346 919	24 127 532

STRATEGIE ACTIONS SICAV

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL AU 30 JUIN 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/04/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 30/06/2011	Du 01/04/2010 au 30/06/2010	Du 01/01/2010 au 30/06/2010	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		124 429	129 149	286 964	296 941	411 061
Dividendes	4.1	119 883	119 883	277 085	277 085	381 531
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	4 546	9 266	9 879	19 856	29 530
Revenus des autres valeurs						
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	29 442	76 205	23 315	40 263	129 552
<i>Total des revenus des placements</i>		<i>153 871</i>	<i>205 354</i>	<i>310 279</i>	<i>337 204</i>	<i>540 613</i>
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<48 279>	<104 829>	<254 041>	<354 832>	<609 075>
<u>Revenu net des placements</u>		105 592	100 525	56 238	<17 628>	<68 462>
Autres produits						
Autres charges	4.5	<9 521>	<23 389>	<14 077>	<22 117>	<65 464>
<u>Résultat d'exploitation</u>		96 071	77 136	42 161	<39 745>	<133 926>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 357	3 002	<18 482>	<22 559>	<2 762>
<u>Sommes distribuables de la période</u>		97 428	80 138	23 679	<62 304>	<136 688>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<1 357>	<3 002>	18 482	22 559	2 762
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		339 961	<1 450 169>	775 325	1 968 860	<800 298>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<244 107>	<147 308>	631 917	937 441	4 384 752
Frais de négociation		<8 470>	<14 366>	<7 899>	<19 418>	<40 470>
<u>Résultat net de la période</u>		183 455	<1 534 707>	1 441 504	2 847 138	3 410 058

STRATEGIE ACTIONS SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL AU 30 JUIN 2011
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/04/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 30/06/2011	Du 01/04/2010 au 30/06/2010	Du 01/01/2010 au 30/06/2010	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	183 455	<1 534 707>	1 441 504	2 847 138	3 410 058
Résultat d'exploitation	96 071	77 136	42 161	<39 745>	<133 926>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	339 961	<1 450 169>	775 325	1 968 860	<800 298>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<244 107>	<147 308>	631 917	937 441	4 384 752
Frais de négociation	<8 470>	<14 366>	<7 899>	<19 418>	<40 470>
Distributions de dividendes			<1 949>	<1 949>	<1 949>
Transactions sur le capital	<354 936>	<7 610 556>	1 988 234	5 675 362	5 801 995
Souscriptions	218 001	2 756 967	3 072 951	7 096 511	19 181 267
Capital	239 562	2 991 102	2 684 022	6 492 688	16 175 961
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	<20 726>	<216 454>	416 557	635 710	3 148 716
Régularisation des sommes distribuables	<835>	<17 681>	<27 628>	<31 887>	<143 410>
Rachats	<572 937>	<10 367 523>	<1 084 717>	<1 421 149>	<13 379 272>
Capital	<654 804>	<11 013 006>	<941 298>	<1 264 515>	<10 923 216>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	71 556	499 919	<159 515>	<174 527>	<2 703 831>
Régularisation des sommes distribuables	4 570	66 609	9 335	9 858	141 178
Droit de sortie	5 741	78 955	6 761	8 035	106 597
Variation de l'actif net	<171 481>	<9 145 263>	3 427 789	8 520 551	9 210 104
Actif net					
En début de période	14 763 596	23 737 378	19 620 036	14 527 274	14 527 274
En fin de période	14 592 115	14 592 115	23 047 825	23 047 825	23 737 378
Nombre d'actions					
En début de période	7 130	10 464	9 529	7 685	7 685
En fin de période	6 948	6 948	10 451	10 451	10 464
Valeur liquidative	2 100,189	2 100,189	2 205,322	2 205,322	2 268,480

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2011 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30 juin ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2011 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote				
ADWYA	28 760	222 726	146 590	1,00%
AMEN BANK	6 162	384 104	385 033	2,63%
ASSAD	45 000	426 648	501 435	3,42%
ASSAD DA 2011	45 000	19 393	21 600	0,15%
ASTREE	1 225	29 188	85 628	0,58%
ATL	102 696	531 237	502 183	3,43%
ATTIJARI BANK	10 746	184 455	195 190	1,33%
ATTIJARI LEASING	13 802	442 256	542 419	3,70%
BH	7 000	197 896	126 840	0,87%
BIAT	6 739	367 590	390 458	2,67%
BNA	9 169	106 694	106 076	0,72%
BT	12 811	138 975	138 218	0,94%
CARTHAGE CEMENT	109 492	308 916	375 996	2,57%
CIL	16 250	278 269	306 768	2,09%
ELECTROSTAR	38 389	378 578	135 053	0,92%
ENNAKL AUTOMOBILES	23 250	249 760	193 161	1,32%
ESSOUKNA	36 170	179 282	227 907	1,56%
G.I.F	87 000	860 581	541 314	3,70%
I.C.F	400	22 068	17 880	0,12%
LES CIMENTS DE BIZERTE	17 421	175 026	130 901	0,89%
MAGASIN GENERAL	1 094	106 183	123 611	0,84%
POULINA G H	40 580	299 311	331 295	2,26%
POULINA G.H DA 2011	40 990	24 187	29 923	0,20%
SERVICOM	22 727	166 149	172 589	1,18%
SFBT	2 758	33 430	29 786	0,20%
SIMPAR	15 768	578 479	700 714	4,78%
SIMPAR NG 2010	2 526	92 961	105 562	0,72%
SITS	127 000	452 603	401 193	2,74%
SOMOCER	220 917	507 261	443 160	3,03%
SOPAT	53 525	139 713	171 280	1,17%
SOTETEL	14 429	249 631	197 894	1,35%
SOTRAPIL	7 750	83 930	87 575	0,60%
SOTUVER	43 470	306 586	314 332	2,15%
STAR	1 657	232 233	223 029	1,52%
STB	13 482	190 981	114 246	0,78%
TELNET HOLDING	27 353	178 816	225 498	1,54%
TPR	41 146	202 173	197 377	1,35%
TPR DA 2011	32 900	21 998	21 056	0,14%
TUNINVEST-SICAR	21 094	188 800	250 829	1,71%

TUNIS RE	14 450	164 899	150 121	1,02%
TUNISAIR	51 624	122 979	78 261	0,53%
TUNISIE LEASING	6 595	184 886	210 880	1,44%
UBCI	11 964	426 536	418 740	2,86%
UIB	2 800	47 622	50 070	0,34%

Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés

10 505 989 10 119 671 69,06%

<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
-----------------------------	-------------------------------	----------------------------	----------------

B- Titres OPCVM

MAXULA INVEST SICAV	2 750	284 555	281 303	1,92%
FCP SMART EQUITY	155	186 934	209 371	1,43%
FCP SAFA	200	20 166	20 228	0,14%

Total OPCVM

491 655 510 902 3,49%

C- Obligations et valeurs assimilés

<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
-----------------------------	-------------------------------	----------------------------	----------------

1-Obligations de sociétés

FCC BIAT CREDIMMO 1	200	200 000	201 184	1,37%
STB 2008/2	2 000	179 288	182 492	1,25%

Total Obligations de sociétés

379 288 383 676 2,62%

Total obligations et valeurs assimilées

870 943 894 578 6,11%

Total

11 376 932 11 014 249 75,17%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2011 se détaille comme suit:

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisitio n</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
--	----------------------------	------------------------------------	----------------------------	----------------

Billets de trésorerie

TUNISIE FACTORING au 23/08/2011	1 000 000	991 763	993 763	6,79%
---------------------------------	-----------	---------	---------	-------

Total billets de trésorerie

1 000 000 991 763 993 763 6,79%

Certificat de dépôt

BTKD au 26/09/2011	500 000	494 721	494 897	3,38%
--------------------	---------	---------	---------	-------

Total Certificat de dépôt

500 000 494 721 494 897 3,38%

Total

1 500 000 1 486 484 1 488 660 10,17%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2011 se détaille comme suit:

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	2 027 337	2 870 419	4 068 262
Ventes de titres à encaisser	91 674	142 396	632 114
Amen Bank Pasteur	52 281	120 345	81 719
Produit à recevoir	22 064	78 114	-
Intérêt courus sur dépôt à vue	11 884	13 511	23 002
Coupons à recevoir	< 2 >	-	-
Retenue à la source opérée/dépôt à vue	< 2 377 >	< 2 702 >	< 4 600 >
Achats de titres à régler	< 59 345 >	< 213 970 >	< 44 919 >
Liquidation émissions/rachats	-	-	803
	<u>2 143 516</u>	<u>3 008 113</u>	<u>4 756 381</u>

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2011 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	46 211	76 905	85 418
Rémunération du dépositaire à payer	2 068	3 269	3 866
Commission de performance à payer	-	212 320	286 016
	<u>48 279</u>	<u>292 494</u>	<u>375 300</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2011 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 190	2 813	3 631
TCL à payer	1 299	1 475	4 613
Redevance CMF	1 169	1 929	2 114
Retenue à la source à payer	373	383	4 496
	<u>6 031</u>	<u>6 600</u>	<u>14 854</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011 se détaillent comme suit :

30/06/2011**Capital au 1^{er} janvier 2011**

En Nominal	23 874 066
Nombre de titre	10 464
Nombre d'actionnaires	226

Souscriptions réalisées (En Nominal)

Montant	2 991 102
Nombre de titres	1 311
Nombre d'actionnaires entrants	4

Rachats effectués (En Nominal)

Montant	11 013 006
Nombre de titres	4 827
Nombre d'actionnaires sortants	71

Autres mouvements

Frais de négociation	< 14 366 >
Différences d'estimation (+/-)	< 1 450 169 >
Plus ou moins-value réalisée	< 147 308 >
Droit de sortie	78 954
Régularisations	283 465

Capital au 30 juin 2011

Montant	14 602 738
Nombre de titres	6 948
Nombre d'actionnaires	159

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 119 883 DT correspond aux dividendes perçus durant la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011.

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 4 546 DT correspond aux intérêts sur les obligations pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011.

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2011</u> <u>au</u> <u>30/06/2011</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2010</u> <u>au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2010</u> <u>au</u> <u>31/12/2010</u>
Intérêts sur billet	10 742	7 246	54 998
Intérêts sur dépôt à vue	9 507	10 814	47 803
Intérêts sur certificat	8 292	4 890	24 892
Autres revenus	901	365	1 179
Intérêts sur BTC	-	-	680
	<u>29 442</u>	<u>23 315</u>	<u>129 552</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2011</u> <u>au</u> <u>30/06/2011</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2010</u> <u>au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2010</u> <u>au</u> <u>31/12/2010</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	46 211	76 905	309 691
Rémunération du dépositaire	2 068	3 268	13 368
Commission de performance	-	173 868	286 016
	<u>48 279</u>	<u>254 041</u>	<u>609 075</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2011</u> <u>au</u> <u>30/06/2011</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2010</u> <u>au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2010</u> <u>au</u> <u>31/12/2010</u>
Redevance CMF	3 506	5 540	22 666
TCL	3 203	5 845	32 531
Honoraires du commissaire aux comptes	2 730	2 631	10 017
Autres frais	82	61	250
	<u>9 521</u>	<u>14 077</u>	<u>65 464</u>

SITUATION TRIMESTRIELLE DE AL HIFADH SICAV**AU 30 JUIN 2011****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » ainsi que sur la composition de ses actifs pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2011.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « AL HIFADH SICAV » comprenant le bilan au 30 juin 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 22 juillet 2011

Le commissaire aux comptes

Adnène ZGHIDI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-juin-11	30-juin-10	31-déc.-10
Portefeuille-titres	3.1	19 209 637,049	18 230 615,829	19 407 191,430
Obligations et valeurs assimilées		12 108 030,668	8 355 685,227	12 061 955,263
Emprunts d'Etat et valeurs assimilés		7 101 606,381	8 315 050,602	7 239 260,167
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	1 559 880,000	105 976,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	7 774 820,998	19 172 979,622	8 468 662,566
Placements monétaires		7 680 789,914	18 580 960,149	8 361 622,544
Disponibilités		94 031,084	592 019,473	107 040,022
Créances d'exploitation	3.5	5 503,915	9 331,863	42 715,580
Total Actif		26 989 961,962	37 412 927,314	27 918 569,576
Passif				
Opérateurs Créditeurs	3.6	47 246,031	58 299,773	52 468,108
Autres créditeurs divers	3.7	9 793,710	12 432,356	13 292,374
Total Passif		57 039,741	70 732,129	65 760,482
Actif net		26 932 922,221	37 342 195,185	27 852 809,094
Capital	3.8	26 434 927,376	36 653 953,268	26 847 330,042
Sommes distribuables		497 994,845	688 241,917	1 005 479,052
Résultat d'exploitation de la période		501 953,925	543 208,448	1 135 888,867
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		-4 181,072	144 926,208	-130 488,381
Sommes distribuables des exercices antérieurs		221,992	107,261	78,566
Actif net		26 932 922,221	37 342 195,185	27 852 809,094
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		26 989 961,962	37 412 927,314	27 918 569,576

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Avril au 30 juin 2011	Période du 1er janvier au 30 juin 2011	Période du 1er Avril au 30 juin 2010	Période du 1er janvier au 30 juin 2010	Période au 31 décembre 2010
Revenus du portefeuille titres	3.2	219 862,662	436 297,416	214 849,286	353 665,981	816 772,744
Dividendes des OPCVM		0,000	0,000	34 408,500	34 408,500	34 408,500
Revenus des obligations de sociétés		129 935,447	258 676,440	90 513,382	160 687,032	424 653,613
Revenus des emprunts d'Etat et valeurs assimilées		89 927,215	177 620,976	89 927,404	158 570,449	357 710,631
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	86 676,105	183 436,744	177 565,363	316 677,278	586 422,909
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		68 102,321	140 127,668	96 790,485	182 347,801	358 497,555
Revenus des certificats de dépôt		0,000	0,000	28 786,334	57 256,334	88 554,667
Revenus des Dépôts à Terme		17 386,099	41 982,133	50 424,182	74 902,733	134 520,081
Revenus des comptes à vue		1 187,685	1 326,943	1 564,362	2 170,410	4 850,606
Total des revenus des placements		306 538,767	619 734,160	392 414,649	670 343,259	1 403 195,653
Charges de gestion des placements	3.9	(47 246,027)	(95 896,170)	(58 299,771)	(103 302,526)	(218 757,442)
Revenu net des placements		259 292,740	523 837,990	334 114,878	567 040,733	1 184 438,211
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(10 853,327)	(21 884,065)	(12 640,249)	(23 832,285)	(48 549,344)
Résultat d'exploitation		248 439,413	501 953,925	321 474,629	543 208,448	1 135 888,867
Régularisation du résultat d'exploitation		(14 554,947)	(4 181,072)	109 952,327	144 926,208	(130 488,381)
Report à nouveau		221,992	221,992	107,261	107,261	78,566
Sommes distribuables de la période		234 106,458	497 994,845	431 534,217	688 241,917	1 005 479,052
Report à nouveau (annulation)		(221,992)	(221,992)	(107,261)	(107,261)	(78,566)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14 554,947	4 181,072	(109 952,327)	(144 926,208)	130 488,381
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(21 626,236)	(42 622,591)	(28 401,076)	(26 761,608)	(15 901,756)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(58,240)	(236,318)	4 942,076	12 608,441	10 707,550
Frais de négociation		0,000	(561,029)	(2 344,573)	(2 810,077)	(10 676,993)
Résultat de la période		226 754,937	458 533,987	295 671,056	526 245,204	1 120 017,668

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Not e	Période du 1er Avril au 30 juin 2011	Période du 1er janvier au 30 juin 2011	Période du 1er Avril au 30 juin 2010	Période du 1er janvier au 30 juin 2010	Période au 31 dec. 2010
Variation de l'actif net résultant des opérations		226 754.937	458 533.987	295 671.056	526 245.204	1 120 017.668
d'exploitation						
Résultat d'exploitation		248 439.413	501 953.925	321 474.629	543 208.448	1 135 888.867
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(21 626.236)	(42 622.591)	(28 401.076)	(26 761.608)	(15 901.756)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres		(58.240)	(236.318)	4 942.076	12 608.441	10 707.550
Frais de négociation		0.000	(561.029)	(2 344.573)	(2 810.077)	(10 676.993)
Distributions de dividendes		(1 005 269.969)	(1 005 269.969)	(839 489.763)	(839 489.763)	(839 489.763)
Transaction sur capital		(1 729 223.587)	(373 150.891)	7 613 643.245	14 124 825.876	4 041 667.321
Souscription		14 494 777.843	36 623 868.672	44 390 964.204	85 489 656.461	150 018 795.718
Capital		14 976 600.000	36 055 100.000	44 853 700.000	83 958 000.000	146 224 500.000
Régularisation des sommes non distribuables		100 186.741	258 786.419	390 843.589	727 776.209	1 240 266.146
Régularisation des sommes distribuables		(582 008.898)	309 982.253	(853 579.385)	803 880.252	2 554 029.572
Rachat		16 224 001.430	36 997 019.563	36 777 320.959	71 364 830.585	145 977 128.397
Capital		16 630 800.000	36 421 500.000	37 182 700.000	70 095 300.000	142 089 500.000
Régularisation des sommes non distribuables		112 055.837	261 369.147	327 129.234	610 583.688	1 203 088.896
Régularisation des sommes distribuables		(518 854.407)	314 150.416	(732 508.275)	658 946.897	2 684 539.501
Variation de l'actif net		(2 507 738.619)	(919 886.873)	7 069 824.538	13 811 581.317	4 322 195.226
Actif net						
En début de période		29 440 660.840	27 852 809.094	30 272 370.647	23 530 613.868	23 530 613.868
En fin de période		26 932 922.221	26 932 922.221	37 342 195.185	37 342 195.185	27 852 809.094
Nombre d'actions						
En début de période		279 241	266 363	286 930	225 013	225 013
En fin de période		262 699	262 699	363 640	363 640	266 363
Valeur liquidative		102.523	102.523	102.690	102.690	104.567
Taux de rendement		0.84%	1.67%	0.89%	1.78%	3.62%

AL HIFADH SICAV
Notes aux états financiers trimestriels
Arrêtés au 31 Juin 2011

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30 juin 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/06/2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2.2. Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

2.3. Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 juin 2011	% actif
<u>Titres OPCVM</u>				
Actions des SICAV	0	0,000	0,000	0,00%
Actions MILLINUM SICAV	0	0,000	0,000	0,00%
<u>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations admises à la cote</u>	133 440	11 746 121,006	12 108 030,668	44,86%
AIL2010-01	5 500	440 000,000	444 241,600	1,65%
Amen Bank 2006	300	18 046,291	18 378,931	0,07%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	700 000,000	725 021,642	2,69%
ATB 2007/1	4 250	357 023,075	358 903,275	1,33%
ATL 2007/1	1 330	53 200,000	55 503,560	0,21%
BH 2009/B	15 000	1 500 000,000	1 531 716,000	5,68%

BTE 2010-B	17 000	1 700 000,000	1 761 742,380	6,53%
BTK 2009	2 500	233 325,180	236 664,876	0,88%
BTKD 2006	4 000	80 007,889	82 155,089	0,30%
CIL 2007-1	300	12 036,894	12 329,214	0,05%
CIL 2010/1	25 000	2 500 000,000	2 596 660,000	9,62%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	1 000	100 000,000	100 779,200	0,37%
STB 2010 - 1	15 000	1 399 950,000	1 416 174,000	5,25%
TL 2006-1	7 720	154 435,184	159 450,096	0,59%
TL SUB 2007	500	20 000,000	21 022,000	0,08%
TLS 2008-1	1 000	40 047,581	40 053,181	0,15%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 500	2 422 500,000	2 531 205,648	9,38%
UTL 2004	305	6 105,904	6 191,792	0,02%
UTL 2005	235	9 443,008	9 838,184	0,04%
<u>Obligations non admises à la cote</u>	0	0,000	0,000	0,00%
Néant				
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	6 546	6 998 315,652	7 101 606,381	26,31%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 018 331,780	1 031 833,380	3,82%
BTA 6.75% JUILLET 2017	395	422 363,360	443 226,028	1,64%
BTA 6.9 9 MAI 2022	2 192	2 422 355,574	2 439 924,892	9,04%
BTA 7,5 - 04/2014 (10 ans)	1 925	2 038 629,738	2 063 311,317	7,64%
BTA 7 - 02/2015 (10 ans)	937	991 179,802	1 011 593,653	3,75%
BTA 8,25 - 07/2014 (12 ans)	97	105 455,398	111 717,111	0,41%
TOTAL		18 744 436,658	19 209 637,049	71,17%

2.4. Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 436 297,416 DT pour la période du 01/01 au 30/06/2011 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2011	Période du 1er janvier au 30 juin 2011	Période du 1er janvier au 30 juin 2010
<u>Dividendes</u>	0,000	0,000	34 408,500
- des Titres OPCVM	0,000	0,000	34 408,500
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	219 862,662	436 297,416	319 257,481
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>129 935,447</u>	<u>258 676,440</u>	<u>160 687,032</u>
- intérêts	129 935,447	258 676,440	160 687,032
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>89 927,215</u>	<u>177 620,976</u>	<u>158 570,449</u>
- intérêts	89 927,215	177 620,976	158 570,449
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000	0,000
TOTAL	219 862,662	436 297,416	353 665,981

2.5. Les placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 7 774 820,998 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		7 555 565,319	7 680 789,914	28,46%
Emetteur STUSID BANK				
Certificats de dépôt STUSID BANK à plus d'1 an	0	0,000	0,000	0,00%
Dépôt à Terme STUSID BANK à plus d'1 an	10	2 700 000,000	2 708 537,819	10,04%
DAT STUSID BANK à plus d'un an	10	2 700 000,000	2 708 537,819	10,04%
Emetteur ELECTROSTAR				
Billets de trésorerie à moins d'un an	2	1 052 344,326	1 063 519,821	3,94%
Billets de trésorerie à moins d'1 an Electrostar	2	1 052 344,326	1 063 519,821	3,94%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie à moins d'un an	4	1 803 220,993	1 826 598,940	6,77%
Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ	4	1 803 220,993	1 826 598,940	6,77%
Emetteur INTERMETAL				
Billets de trésorerie à moins d'un an	1	2 000 000,000	2 082 133,334	7,71%
Billets de trésorerie à moins d'1 an INTERMETAL	1	2 000 000,000	2 082 133,334	7,71%
<u>Disponibilités</u>		94 031,084	94 031,084	0,35%
Dépôts à vue		94 031,084	94 031,084	0,35%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,00%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,00%
TOTAL		7 649 596,403	7 774 820,998	28,81%

2.6. Les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 30/06/2011 à 183 436,744 DT et représente le montant des intérêts courus au titre de la période du 01/01 au 30/06/2011 sur les billets de trésorerie, certificats de dépôt et compte à vue et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2011	Période du 1er janvier au 30 juin 2011	Période du 1er janvier au 30 juin 2010
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	68 102,321	140 127,668	182 347,801
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000	57 256,334
Intérêts des autres placements	17 386,099	41 982,133	74 902,733
Intérêts des comptes courants	1 187,685	1 326,943	2 170,410
TOTAL	86 676,105	183 436,744	316 677,278

2.7. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 5 503,915 DT au 30/06/2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2011	Montant au 30/06/2010
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	5 503,915	8 331,863
Agios créditeurs à recevoir	0,000	1 000,000
TOTAL	5 503,915	9 331,863

2.8. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 47 246,031 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2011	Montant au 30/06/2010
Rémunération Distributeurs	16 873,587	20 821,346
Rémunération gestionnaire	20 248,294	24 985,613
Rémunération dépositaire	10 124,150	12 492,814
TOTAL	47 246,031	58 299,773

2.9. Autres Créditeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 9 793,710 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2011	Montant au 30/06/2010
Redevance CMF	2 223,106	2 747,304
Provision jeton de présence	2 981,203	2 981,333
Honoraires commissaire aux comptes	4 388,251	5 189,457
TCL	201,150	311,262
Impôt à payer	0,000	1 200,000
Frais dépositaires à payer	0,000	3,000
TOTAL	9 793,710	12 432,356

2.10. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2011 au 30/06/2011 se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01/01/2011</u>	
Montant	26 636 300,00
Nombre de titres	266 363
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	36 055 100,00
Nombre de titres émis	360 551
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	36 421 500,00
Nombre de titres rachetés	364 215
<u>Capital au 30/06/2011</u>	
Montant (en nominal)	26 269 900,00
Sommes non distribuables	165 027,38
Montant du capital au 30/06/2011	26 434 927,38
<u>Nombre de titres</u>	262 699

2.11. Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2011	Période du 1er janvier au 30 juin 2011	Période du 1er janvier au 30 juin 2010
Rémunération Distributeurs	16 873,583	34 248,634	36 893,752
Rémunération gestionnaire	20 248,294	41 098,354	44 272,510
Rémunération dépositaire	10 124,150	20 549,182	22 136,264
TOTAL	47 246,027	95 896,170	103 302,526

2.12. Les autres charges

Les autres charges des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2011	Période du 1er janvier au 30 juin 2011	Période du 1er janvier au 30 juin 2010
Rémunération commissaire aux comptes	1 994,538	3 967,158	4 745,202
Redevance CMF	6 749,291	13 699,177	14 757,204
Jetons de présence	1 495,858	2 975,278	2 975,278
Autres impôts	613,640	1 242,452	1 354,601
TOTAL	10 853,327	21 884,065	23 832,285

4. Autres informations :

Les données par actions et les ratios pertinents au 30/06/2011 se détaillent ainsi :

4.1- Données par action

Désignation	30/06/2011	30/06/2010
Revenus des placements	2,359	1,843
Charges de gestion des placements	- 0,365	- 0,284
REVENUS NET DES PLACEMENTS	1,994	1,559
Autres produits	-	-
Autres charges	- 0,083	- 0,066
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1,911	1,494
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,016	0,399
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1,895	1,892
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	- 0,162	- 0,074
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	- 0,001	0,035
Frais de négociation	- 0,002	- 0,008
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	- 0,165	- 0,047
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1,745	1,447
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	- 0,165	- 0,047
Régularisation du résultat non distribuable	- 0,010	0,322
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 0,175	0,276
Distribution de dividendes	- 3,827	- 2,309
Valeur Liquidative	102,523	102,690

4.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	30/06/2011	30/06/2010
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	-0,0875%	-0,0849%
Autres charges / Actif Net Moyen	-0,0200%	-0,0196%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	0,4545%	0,5653%

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.